



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://lacode.be/ma-commune-mon-avis-les-conseils.html>

Ma commune, mon avis ! Les Conseils communaux d'enfants et de jeunes

- Nos publications - Participation des enfants -

Date de mise en ligne : samedi 17 novembre 2018

La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

Le droit à la participation constitue l'un des quatre piliers de la Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989.

Mettre en oeuvre le droit à la participation est à la fois simple et complexe. Malgré une représentation de l'enfant en perpétuelle évolution, il existe encore de nombreuses réticences à la participation (manque de confiance dans ses capacités de jugement, peur des excès...) . **Les enfants se sentent et sont souvent mis à l'écart des décisions publiques**, même lorsqu'ils ont légalement le droit d'être impliqués.

La participation des enfants aux décisions publiques commence au plus près de chez eux : dans leur commune. C'est pourquoi la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) choisit, par cette analyse, d'explorer la thématique des **Conseils communaux d'enfants et de jeunes** de manière approfondie. Ces Conseils sont des assemblées composées de citoyens âgés de moins de 18 ans (Conseils communaux « d'enfants » pour les 9-12 ans et « de jeunes » pour les 13-18 ans) qui échangent leurs opinions, font des propositions et créent des projets en lien avec la vie politique de leur commune.